

ACTION URGENTE

UNE GRÉVISTE DE LA FAIM DANS UN ÉTAT CRITIQUE

Nasrin Sotoudeh, avocate spécialiste des droits humains en grève de la faim depuis 45 jours, est en grand danger car son état de santé se détériore. Elle proteste, entre autres, contre le fait que les autorités iraniennes interdisent à sa fille de 13 ans de voyager.

Nasrin Sotoudeh, prisonnière d'opinion qui observe une grève de la faim depuis le 17 octobre, a été transférée au centre médical de la prison d'Evin, à Téhéran, le 26 novembre. On lui a dit qu'elle devait y subir des bilans de santé quotidiens car sa pression artérielle était extrêmement basse. Selon son mari, **Reza Khandan**, elle ne boit que de l'eau, sucrée ou salée, depuis le début de sa grève et son état est désormais critique.

Le 4 novembre, Nasrin Sotoudeh a été placée à l'isolement dans la section 209 de la prison d'Evin, sous le contrôle du ministère du Renseignement. Il s'agissait, semble-t-il, d'une mesure punitive. Le 15 novembre, Reza Khandan a indiqué que, lorsqu'il avait tenté de lui rendre visite à la section 209, les autorités avaient affirmé qu'elle ne s'y trouvait pas, alors qu'elles l'avaient informé précédemment qu'elle y avait été transférée. On ignorait où elle se trouvait jusqu'à ce qu'elle réintègre l'aile commune, le 21 novembre.

Elle a expliqué à ses proches qu'elle poursuivrait sa grève de la faim tant que des pressions seraient exercées sur sa famille, notamment tant que l'interdiction de voyager pesant sur sa fille de 13 ans ne serait pas levée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités iraniennes à libérer Nasrin Sotoudeh immédiatement et sans condition car elle est détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression et d'association ;
- priez-les instamment de permettre à cette femme d'être régulièrement en contact avec son avocat, sa famille et des médecins indépendants, et de veiller à ce qu'elle soit toujours traitée avec humanité et ne soit victime d'aucune punition, comme le placement à l'isolement et l'alimentation forcée, pour sa grève de la faim ;
- appelez-les à lever l'interdiction de voyager qui frappe la fille de Nasrin Sotoudeh et rappelez-leur que le fait de harceler et d'arrêter les membres des familles de prisonniers dans l'unique but de les empêcher de s'exprimer publiquement constituerait une violation des obligations de l'Iran en tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 JANVIER 2013 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : info_leader@leader.ir
Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,
Twitter : #Iran leader @khamenei_ir

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani
[Care of] Public relations Office
Number 4, 2 Azizi Street
Vali Asr Ave, above Pasteur Street
intersection
Tehran, Iran
Courriel : info@dadiran.ir (objet : « FAO Ayatollah Sadegh Larijani ») ou
info_leader@leader.ir
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains
Mohammad Javad Larijani
High Council for Human Rights
[Care of] Office of the Head of the Judiciary,
Pasteur St., Vali Asr Ave. south of Serah-e
Jomhuri, Tehran 1316814737,
République islamique d'Iran
Courriel : info@humanrights-iran.ir
(objet : « FAO Mohammad Javad Larijani »)
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse(s) à compléter) :
Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 197/10. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE13/007/2011/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE GRÉVISTE DE LA FAIM DANS UN ÉTAT CRITIQUE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Nasrin Sotoudeh, qui purge actuellement une peine de six ans à la prison d'Evin, à Téhéran, a entamé une grève de la faim le 17 octobre au matin pour protester contre le fait que les autorités lui ont refusé à maintes reprises de voir sa fille de 13 ans et son fils de cinq ans sans qu'ils soient séparés par une vitre. Sa santé, déjà affaiblie à la suite de ses précédentes grèves de la faim, s'est encore détériorée car cela fait maintenant 45 jours qu'elle a cessé de s'alimenter.

Un gréviste de la faim qui continue à boire de l'eau sans aucun autre apport nutritionnel commence généralement à aller extrêmement mal vers le 40^e jour. Les symptômes de la détérioration de son état de santé sont notamment une baisse de l'audition, des pertes d'équilibre, des troubles de la vue et des nausées. Selon leur constitution physique, les grévistes atteignent cette phase critique au bout de 55 à 75 jours. À ce stade, les grèves de la faim sont généralement fatales. Absorber des minéraux, des vitamines et des calories, comme le fait Nasrin Sotoudeh, peut retarder l'apparition des symptômes en question sans toutefois réduire le risque de dommages permanents.

Nasrin Sotoudeh ne peut recevoir de visites familiales que dans une « cabine », derrière un écran de verre, depuis que les autorités pénitentiaires ont découvert qu'elle avait rédigé sur un mouchoir en papier les termes de sa défense en vue d'une audience prochaine au tribunal. Elle n'a pas le droit de téléphoner depuis un an.

Le 12 novembre, elle a pu voir ses enfants sans être séparée d'eux par une vitre. Cet entretien, qui n'a duré que quelques minutes, s'est déroulé en présence de surveillants pénitentiaires. Reza Khandan, son mari, n'a pas pu la voir. Nasrin Sotoudeh a annoncé à sa famille qu'elle continuerait sa grève de la faim jusqu'au jour où les autorités cesseraient d'exercer des pressions sur ses proches, et notamment d'imposer à sa fille de 13 ans une interdiction de voyager. En juillet 2012, son mari et leur fille ont reçu une injonction selon laquelle ils n'étaient plus autorisés à voyager ; cette interdiction semble découler d'une procédure judiciaire intentée à leur encontre.

Le 9 janvier 2011, Nasrin Sotoudeh a été condamnée à 11 ans d'emprisonnement par la 26^e chambre du tribunal révolutionnaire pour « propagande contre le régime » et « agissements contre la sécurité nationale ». Parmi les faits visés figurait notamment son appartenance au Centre de défense des droits humains (CDDH), organisation cofondée par la lauréate du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi. Sa peine a été ramenée à six ans en appel. Elle a nié toutes les accusations portées contre elle, y compris son appartenance au CDDH. Elle s'est également vu interdire d'exercer son métier d'avocate et de voyager pendant 20 ans, durée réduite à 10 ans en appel. Depuis qu'elle a été arrêtée, le 4 septembre 2010, Nasrin Sotoudeh est incarcérée à la prison d'Evin, où elle a été longuement placée à l'isolement. Son état de santé s'est détérioré à la suite des grèves de la faim qu'elle a observées pour protester contre son arrestation et ses conditions de détention. Ces grèves ont comporté trois jours de grève de la faim « sèche » (le refus de boire s'ajoutant à celui de s'alimenter).

Les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau disposent que les avocats doivent être autorisés à exercer leurs activités « sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue ». En outre, ils affirment le droit des avocats à la liberté d'expression – également inscrit à l'article 19 du PIDCP – qui comprend « le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme ».

Le 26 octobre 2012, Nasrin Sotoudeh s'est vu décerner par le Parlement européen le prix Sakharov de la liberté de pensée. Elle le partage avec un autre Iranien, Jafar Panahi, cinéaste de renommée mondiale, lui-même sous le coup d'une condamnation à six ans de prison et d'une interdiction de tourner des films en raison des critiques qu'il a formulées, pourtant pacifiquement, envers les autorités iraniennes.

Noms : Nasrin Sotoudeh (f), Reza Khandan (h)

Genre : homme et femme

Action complémentaire sur l'AU 197/10, MDE 13/071/2012, 30 novembre 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

